

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 325-36-74  
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 303 COLOMBIE: L'ÉPISCOPAT ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A l'occasion des élections municipales du 18 avril dernier qui ont vu la victoire des partis conservateur et libéral, une polémique s'était instaurée dans les milieux d'Eglise.

Le Conseil permanent de l'épiscopat avait en effet interdit de voter pour les listes de gauche, provoquant ainsi la protestation d'un groupe de religieuses (cf DIAL D 299) et celle du groupe SAL - Prêtres pour l'Amérique latine.

Ci-dessous, le texte du communiqué.

(Note DIAL)

## COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DE COLOMBIE

En réponse à l'attente légitime des personnes de bonne volonté qui demandent à l'Eglise des directives concrètes pour choisir en conscience lors d'élections comme celles qui approchent, le Conseil permanent de l'épiscopat colombien, mû uniquement par les exigences de son devoir pastoral et dans le but de contribuer au bien commun de la Nation, déclare:

1- La paix, l'ordre public et social de Colombie sont gravement menacés par divers facteurs, parmi lesquels il faut signaler celui d'une justice sociale insuffisamment implantée. Sans méconnaître les efforts fournis par certains individus et certains groupes pour restaurer l'ordre social, nous devons néanmoins dénoncer sévèrement la responsabilité encourue par ceux qui restent dans l'expectative ou dans l'indifférence vis-à-vis de la mise en pratique de cette justice, et par ceux qui, en se situant à l'extrême opposé, la rejettent radicalement.

2- Un risque supplémentaire vient du fait que les partis traditionnellement attachés à la défense des libertés démocratiques ont malheureusement perdu leur unité interne, pour s'être probablement trop attachés à des questions de mécanique politique. Ils se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'élaborer les programmes et de prendre les décisions qu'impose le besoin actuel de changement, et qui doivent être le fruit du consensus de toutes les forces vives et sensées de la Nation.

3- De plus, la sécurité et la confiance des citoyens sont minées par l'immoralité dissolvante, publique et privée, qui se répand sous les formes les plus diverses; ainsi que par la criminalité, organisée au suprême degré, qui se manifeste par des atteintes condamnables à la vie, aux biens et à la dignité des personnes.

4- En même temps, des mouvements à l'idéologie extrémiste s'appliquent, par la manipulation de problèmes réels, à susciter la haine entre classes dans le but de saper les institutions démocratiques du pays. Ils utilisent de façon concertée l'agitation et la violence, et ils cherchent à présenter, comme seule alternative possible, des formules et des expériences venues de l'étranger; avec celles-ci, ils trompent la jeunesse

et la population généralement bien intentionnées, mais leur résultat final sera, comme le montre l'expérience d'autres pays, la suppression violente et inexorable des valeurs et libertés fondamentales pour l'individu et la société.

5- Aussi estimons-nous urgent d'inviter tous ceux qui ont reçu ou doivent recevoir mandat pour exercer l'autorité, ou qui exercent, à quelque degré que ce soit, une influence sur la société, à assumer le grave devoir de conscience d'oeuvrer en faveur de la sauvegarde des valeurs essentielles de la Patrie. Ils doivent faire preuve d'un indispensable esprit de discernement; conjuguer leurs efforts pour édifier la Colombie de demain, à l'heure du changement nécessaire; et prendre leurs responsabilités pour travailler dans le sens du bien commun.

6- Bien que, vues sous l'angle purement politique, les prochaines élections populaires ne soient pas déterminantes, il faut cependant affirmer qu'elles le sont cependant en tant qu'elles favorisent la participation populaire à la vie des communes et des départements qui constituent la Patrie. Etant donné la situation que nous avons décrite ci-dessus, elles représentent un défi et une prise de position propres à marquer l'avenir de la Colombie; elles vont montrer à quel point s'est délité le cadre des libertés démocratiques du pays et dans quelle mesure se sont renforcées et progressent les solutions extrémistes et violentes.

7- En conséquence, il est évident que c'est un grave devoir de voter pour sauver la Colombie. Il le faut pour les raisons exposées ci-dessus; mais il le faut aussi parce que ceux qui prônent l'abstention cherchent ainsi à éloigner de leur devoir démocratique les gens irréfléchis, et à bénéficier, pour atteindre leurs objectifs, des voix de ceux qui votent manifestement en leur faveur.

8- Il n'est pas permis à un catholique, comme à tout citoyen de bonne foi et de bonne volonté, de voter pour les listes de ceux qui, par principes, objectifs et formes de lutte ou d'alliance, soutiennent des doctrines ou des politiques marxistes, quelqu'en soit la tendance ou le degré, car ce sont eux qui, dans la crise actuelle, ont provoqué des heurts divers, des désordres et des actes de violence.

9- L'Eglise croit en la jeunesse qui, parce qu'insatisfaite du désordre actuel, aspire par des efforts convenables et honnêtes à édifier une Colombie meilleure. Elle espère que ceux qui vont commencer à exercer leur pouvoir démocratique de décision, le feront noblement et sercinement, conscients du devoir qui est leur de sauver la Colombie.

10- Logiquement, nous espérons que les prédicateurs de la Semaine sainte feront preuve de bon sens dans l'exercice de leur ministère et de leurs responsabilités pastorales, et qu'ils attireront l'attention des fidèles sur la seule annonce du Christ et de son message de salut. Dans les périodes de crise de l'individu et de la société, le seul qui sauve est Dieu, sa vérité et sa loi. Tourignons-nous toujours résolument vers lui, plus spécialement à l'occasion de Pâques que les chrétiens s'apprêtent à célébrer.

Bogotá, le 31 mars 1976  
Le Conseil permanent de l'épiscopat

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

/spécial)

Abonnement annuel: France 140F - Etranger 160F (avion:tarif

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

D 303-2/2

Commission paritaire de presse: n° 56249